

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	33
- pouvoirs	12
- abstentions	0
- votants	45
- pour	45
- contre	0

OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet,

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,

Arbori : CHIAPPELLA Paul

Arro : ANGELINI Christian,

Balogna : GRISONI Dominique,

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,

Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Lopigna : NEBBIA Alain

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo : PAOLI François

Osani : ALFONSI François,

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,

Partinello : CARDI Christian,

Pastricciola : LECA Stéphane

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,

Renno : MATTEI-FAZI Joselyne

Rezza : POMPONI Paul François,

Salice : GIORDANI Jean Pierre,

Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,

Serriera : LECA Barthélémy

Soccia : BARTOLI Jean-François,

Vico : FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Azzana : LECA Thierry à NEBBIA Alain,

Calcatoggio : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles,

Casaglione : MORATI Lucien à ALFONSI Ours-Pierre,

Cargèse : GARIDACCI François à LECA Stéphane, FRIMIGACCI Lucie à DE PIANELLI Pierre-Paul, ALESSANDRI Jérôme à ALFONSI François, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle à MATTEI-FAZI Joselyne, PAOLI Jean-Paul à PAOLI François

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis à COGGIA François

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Orto : RUTILY Nicolas à BARTOLI Jean-François,

Rosazia : POLI Ange-Xavier à Jean-Pierre GIORDANI

Etaients absents :

Guagno : COLONNA Paul,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur CAMPINCHI Jean-Laurent.

Vu l'article L2121-14 du CGCT,

Monsieur COLONNA François, le président de la communauté de communes Spelunca-Liamone, se retire du vote,

La séance est dès lors présidée par Madame CASTELLANI Pascaline.

Madame CASTELLANI présente et explique le compte administratif 2019 de la collectivité.

Le conseil communautaire :

Après avoir constaté que le compte administratif 2019 de la communauté de communes est identique en tous points au compte de gestion 2019 établi par le percepteur de la trésorerie de Vico-Evisa,

Après avoir délibéré,

Approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2019 de la communauté de communes Spelunca-Liamone.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 juillet 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 10 juillet 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président



A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Spelunca-Liamone is visible behind the signature. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Spelunca-Liamone' and 'Corse du Sud-Ouest'. The signature is written in blue ink over the stamp.